



Adopter le paquet neutre pour protéger les jeunes

Rubrique : programme national de réduction du tabagisme : prnt - Date : mardi 24 février 2015

Le tabac tue prématurément 73 000 Français tous les ans.

Plus de 200 000 enfants et jeunes adolescents tombent chaque année dans le piège de la cigarette. Pour les y inciter, les fabricants de tabac utilisent, depuis plusieurs décennies, l'emballage. **Supprimer son attractivité contribue à réduire le tabagisme.**

Ce document fait le tour de toutes les questions liées à l'adoption du **Paquet Neutre**, une mesure qui vise justement à réduire l'attractivité du tabac.

ADOPTER LE PAQUET NEUTRE POUR PROTÉGER LES JEUNES

Le tabac tue prématurément 73 000 Français tous les ans (13% de la mortalité globale). Plus de 200 000 enfants et jeunes adolescents tombent chaque année dans le piège de la cigarette. Pour les y inciter, les fabricants de tabac utilisent, depuis plusieurs décennies, l'emballage. Supprimer son attractivité contribue à réduire le tabagisme.

Qu'est-ce que le paquet neutre ?

Le paquet neutre se définit par une absence de tout « accessoire » publicitaire rappelant la marque : couleurs, images de marque, etc. En revanche, la marque dénominative est conservée.

Les emballages des produits du tabac, actuellement vendus, sont conçus par les cigaretteurs comme de véritables supports publicitaires. Ils attirent des consommateurs de plus en plus jeunes et font oublier la dangerosité du tabac. Le paquet neutre contribue à empêcher une présentation trompeuse de ces produits.

LES PAQUETS NEUTRES

- DESABUSENT** les non-fumeurs de commencer
- AIDENT** les fumeurs dans le processus de l'arrêt
- AMÉLIORENT** la connaissance des risques du tabac
- RENFORCENT** l'efficacité des messages sanitaires (sauf pour la nicotine)
- RÉDUISENT** l'exposition des jeunes de l'industrie

Mise en Suvre en Australie en 2012, le paquet neutre a été adopté en Irlande et au Royaume-Uni et devra être mis en Suvre le 20 mai 2016. L'introduction du paquet neutre est actuellement en examen dans plusieurs pays : la Norvège, la Hongrie, la Suède, la Finlande, le Canada, la Nouvelle-Zélande, Singapour, la Turquie et l'Afrique du Sud.

En France, la mesure fait partie du projet de loi de Modernisation de notre système de santé.